



## Procédure d'accès au stationnement du CISSS de l'Outaouais – Partenaires

(Applicable à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025)

### Étudiants/Stagiaires :

- Les étudiants/stagiaires doivent s'inscrire à la plateforme d'abonnement en ligne [cisso.spaq.com](http://cisso.spaq.com). Le **matricule** de l'étudiant/stagiaire, une **preuve de stage** indiquant les **dates exactes de début et de fin** ainsi que le **lieu** de déroulement du stage devront être fournies durant le processus d'inscription.
- À la suite de l'approbation de leur demande par la SPAQ, les étudiants/stagiaires doivent récupérer leur document d'accès (vignette, billet ou carte magnétique). En zone urbaine, ils doivent se présenter au point de services de l'hôpital de Gatineau ou de l'hôpital de Hull\*. En zone périphérique, les documents d'accès seront transmis via le courrier interne ou la poste. Les cartes magnétiques doivent être remises à l'un des points de services à la fin du stage.
- Le tarif est **gratuit** pour les sites périphériques et urbains.

### Enseignants/Superviseurs :

- L'établissement scolaire doit transmettre les informations suivantes pour chaque enseignant /superviseurs par courriel à l'adresse [cisso@spaq.com](mailto:cisso@spaq.com) :
  - Prénom;
  - Nom;
  - Date de début et de fin du stage;
  - Date des visites;
  - Lieu du stage;
  - Établissement scolaire.
  - Adresse de facturation de l'établissement scolaire

Les enseignants/superviseurs doivent récupérer leur document d'accès et ceux de leurs étudiants (vignette, billet ou carte magnétique). En zone urbaine, ils doivent se présenter au point de services de l'hôpital de Gatineau ou de l'hôpital de Hull. Les enseignants devront se munir d'une pièce d'identité, de l'horaire de stage et de la liste des étudiants dont ils ont la charge. En zone périphérique, les documents d'accès seront transmis via le courrier interne ou la poste. Les cartes magnétiques doivent être remises à l'un des points de services à la fin du stage.

- Le tarif est de **4,50 \$ par accès**. Autrement, le tarif sera basé sur la tarification en vigueur pour les utilisateurs réguliers.
- Les enseignants n'ont pas à payer pour les billets, car la facturation sera envoyée directement à l'établissement concerné.

**\* POUR LA PIETA : VIGNETTE ET CARTE MAGNETIQUE OBLIGATOIRE \***



## **Procédure d'accès au stationnement du CISSS de l'Outaouais – Partenaires**

*(Applicable à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025)*

- 
- \* *Point de services SPAQ de l'hôpital de Gatineau (Local B-1001)*  
*Heures d'ouverture : 8 h 00 à 12h00 et de 13h à 16 h 00, du lundi au vendredi*

*Point de services SPAQ de l'hôpital de Hull (Local C-0104)*  
*Heures d'ouverture : 8 h 00 à 12h00 et de 12h30 à 16 h 00, du lundi au vendredi*